



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**mignovillard**  
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly  
Communes-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20180702\_09

### Séance du 2 juillet 2018

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 11
- Votants : 11

**Date de la convocation :**  
23 juin 2018

**Date d'affichage  
du compte rendu :**  
5 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE, Nelly GIROD, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Acquisition d'un photocopieur pour la mairie**

La location du photocopieur du secrétariat de mairie, conclu en 2013 avec Avenir Bureautique, arrive à échéance au 12 septembre 2018.

Considérant la non adaptation de ce mode de fonctionnement avec les besoins actuels et les contraintes financières, des devis ont été demandé pour l'acquisition d'un nouveau photocopieur :

- Avenir Bureautique : 4 543 € HT pour un copieur Konica Minolta avec module d'agrafage (maintenance : 0,0039 €/copie noir et 0,039 €/copie couleurs)
- XEFI Bureautique : 3 885,96 € HT pour un copieur Canon avec module d'agrafage (maintenance : 0,0039 €/copie noir et 0,039 €/copie couleurs)

Envoyé en préfecture le 06/07/2018

Reçu en préfecture le 06/07/2018

Affiché le 06/07/2018



ID : 039-200057115-20180702-DCM\_20180702\_09-DE

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise XEFI Bureautique et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer le bon de commande et le contrat de maintenance liés au matériel.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE